

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1043/SG/FIN autorisant M. Neuman Ragueh Mohamed à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade, faisant partie du titre foncier n° 785

n° 71-1043/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 juillet 1971

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1971

Date du numéro
10 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Neuman Ragueh Mohamed est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, lot n° 121-1 du lotissement du Stade et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société Immobilière de Djibouti et du Territoire Français des Afars et des Issas.